

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 08
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le samedi 23 mai à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le lundi 18 mai 2020, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 7

PRÉSENTS :

Marcel BOS, Didier COMELLA, Clotilde CORRENOZ, Stéphane GIRARD, Patrick HUSTACHE, Maurice NICOLUSSI-CASTELLAN, Stéphane VIEUX

ABSENTS :

POUVOIRS :

Monsieur Stéphane GIRARD a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : Fixation du nombre d'Adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2.

Considérant que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal (soit 2 adjoints maximum pour la Commune d'Oulles).

Monsieur Stéphane GIRARD propose de créer deux postes d'Adjoints au maire.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré,
à 5 votes pour et 2 votes contre,
décide la création de deux postes d'adjoints.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,

